



Propriétaire de mauvaise foi.

Par **domgabillo**, le **12/08/2009** à **09:36**

Bonjour, rnrnMon compagnon a quitté une location il y a deux mois de cela. mon propriétaire ne donnant pas signe de vie au bout des deux mois je lui envoie une mise en demeure de me restituer ma caution par un courrier avec Accusé de Reception. rnrnAu bout d'une semaine celui ci nous renvoie un courrier me stipulant qu'il ne me rendrait pas ma caution suite aux travaux qu'il doit engager et l'état de l'appartement selon lui pitoyable. Il doit toujours selon lui changer les toilettes, les lavabos, la hotte et la gaziniere alors que rien n'a été précisé quand a ces appareils sur l'état des lieux de sortie, l'appartement ne présentant qu'une vétusté due à son âge ainsi qu'un jaunissement des murs dans une pièce due à l'utilisation d'une tapisserie de très mauvaise qualité de la part du propriétaire. rnrnMon soucis est que mon compagnon pressé de quitter l'appartement n'a pas pris de copie de cet état des lieux de sorties. L'agence qui s'occupait de l'appartement pour le propriétaire devant lui en faire parvenir une copie ayant fermé ces portes et cessé ces activités depuis. rnrnmes questions sont : rnrn1. Peut il demander une copie de cet état des lieux au propriétaire ? rnrn2. Le propriétaire dit dans son courrier qu'il justifiera ultérieurement les sommes à retenir pour la refecton de l'appartement, ne doit il pas fournir ces justificatifs dans les deux mois ? rnrnMerci par avance pour votre aide

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **11:02**

[fluo]CIH de Colmar[/fluo]rn1, rue Camille Schlumbergerrn68000 COLMAR rnTel 03.89.21.75.35rnFax 03.89.23.61.91 rnrnHoraires de réception rn rnLundi 08h30 - 12h30rn14h00 -18h00 rn rnMardi 8h30 -12h30rn14h00 -18h00 rn rnMercredi 8h30 - 12h30rn14h00 -18h00 rn rnJeudi fermé au public le matinrn14h00 -18h00 rn rnVendredi 8h30 -12h30rn14h00 -17h00 rn rn[fluo]CIH de Mulhouse[/fluo]rn28, rue des Franciscainsrn68000 MULHOUSErnTel 03.89.46.79.50rnFax 03.89.66.45.31 rnrnHoraires de réception rn rnLundi

08h30 -12h30rn14h00 -18h00 rn rnMardi 8h30 -12h30rn14h00 -18h00 rn rnMercredi 8h30 -12h30rn14h00 -18h00 rn rnJeudi fermé au public le matinrn14h00 -18h00 rn rnVendredi 8h30 -12h30rn14h00 -17h00 rn rnBonjour, contactez le Centre d'information sur l'habitat ou Adil le plus proche de votre domicile, ils vous renseigneront et vous aideront dans vos démarches relativement au dépôt de garantie, état des lieux, etc. adresses ci-dessus, bonne journée à vous.